



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 132025
PORTANT RÉGLEMENTATION
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MUNCHHAUSEN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, L2542-1 et L2542-2,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 411-8, R411-25 et R413-1,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation Routière, Livre 1 quatrième partie (signalisation de prescription), et Livre 1 huitième partie (signalisation temporaire) ;

VU *la demande de la société CRJ&HD TELECOM ET SOUS-TRAITANTS sise 1 ALLEE 23 ZONE INOVA 3000 - 88150 THAON-LES-VOSGES*, concernant les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication dans la Rue Englisch-Hof et Rue du Vieux-Rhin à 67470 Munchhausen.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à l'enfouissement des réseaux de télécommunication dans la Rue Englisch-Hof et Rue du Vieux-Rhin à 67470 Munchhausen.

ARRETE

Article 1er

A compter du 10 juin 2025 et jusqu'au 04 juillet 2025, la circulation sera alternée et limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit pour tous les véhicules dans la Rue Englisch-Hof et Rue du Vieux-Rhin à 67470 Munchhausen, en vue de travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Article 2

Les signalisations de chantier et de position seront mises et entretenues par l'entreprise *CRJ&HD TELECOM, ET SES SOUS-TRAITANTS sise 1 ALLEE 23 ZONE INOVA 3000 - 88150 THAON-LES-VOSGES*, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation Routière, Livre 1 quatrième partie (signalisation de prescription), et Livre 1 huitième partie (signalisation temporaire).

Article 3

Les infractions aux dispositions définies par le présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20250527-ARR_132025-AR
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Article 4

MM. Le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Wissembourg,
Le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Seltz/Lauterbourg
Le Directeur de l'entreprise **CRJ&HD TELECOM sise 1 ALLEE 23 ZONE INOVA 3000 - 88150 THAON-LES-VOSGES,**
Le Responsable du Centre technique du Conseil Départemental du Bas-Rhin (CTCD de Soufflenheim),

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis, publié et affiché en la forme accoutumée et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg,
M. Le Directeur Général des Services du Conseil Départemental du Bas-Rhin (P.A.T/D.R.T.D/S.E.R.D et Bureau des transports),
Le Directeur du service Départemental d'incendie et de secours du Bas-Rhin,
Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de l'UT de Lauterbourg,
Le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers de Mothern,

et affiché à la mairie de Munchhausen.

Fait à MUNCHHAUSEN, le 27 mai 2025



Le Maire,

Sandra RUCK